

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
03 11 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 03 novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de CHAMPDIVERS, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER.

Date de convocation :
27 10 2025

Nombre de
délégués :

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Excusés : 02

PRESENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre

EXCUSEES : Mme GAY Florence, Mme CALINON Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 32 25 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COMAITRISE D'OUVRAGE 2025-2027 ENTRE ONF – UMLP ET SMDL POUR LA REALISATION DES SUIVIS PIEZOMETRIQUES SUR LA CLAUGE FORESTIERE, LA TANCHE ET LEURS AFFLUENTS

La Clauge prend sa source à 275 mètres d'altitude en plein cœur de la forêt de Chaux. Elle s'écoule sur un linéaire de 23 km, avant de confluer avec le Doubs. Son principal affluent, la Tanche, prend sa source à 279 mètres d'altitude, et conflue avec la Clauge en aval de la Vieille-Loye, après un parcours de 16 km.

Ces deux ruisseaux ont subi d'importantes modifications physiques (curage, rectification, sur-élargissement) après les années 1950 pour assainir les sols de la forêt et améliorer son exploitabilité. Ces opérations ont réduit les débits d'étiage des ruisseaux, diminué les hypopériodes, allongé leurs périodes d'assecs et diminué les réserves hydriques des sols.

Ainsi, pour reconstituer les réserves en eau du massif forestier et restaurer les fonctionnements hydro-écologiques des cours d'eau, la Clauge forestière et ses affluents ont fait l'objet depuis 2007/ 2008 de travaux de restauration écologique portés au départ par l'ONF puis rejoint par le SMDL via convention de co-maitrise d'ouvrage (ONF/ SMDL). En 2023 la dernière tranche de travaux a été achevée sur la Clauge, et aujourd'hui, plus de 50 km linéaire de cours d'eau ont été restaurés.

Ces opérations ont fait l'objet d'un suivi écologique post-travaux réalisé par l'UMLP et les résultats ont mis en avant que la restauration des fonctionnements écologiques naturels des ruisseaux contribue à la préservation de la ressource en eau (ralentissement des écoulements, stockage de l'eau, remplissage des nappes, accroissement des réserves hydriques, soutien des étiages).

En ce sens, les bénéfices des travaux sur le milieu ont poussé le SMDL et l'ONF à reconduire ces opérations de restauration sur la Tanche et ses affluents, via convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage signée en 2025. Les études de conception et de dimensionnement sont actuellement en cours.

Ainsi, au regard de ces travaux de restauration écologique à grande échelle, le suivi écologique de ces opérations est nécessaire pour évaluer l'effet des travaux sur le milieu, mesurer les gains écologiques par rapport aux ruisseaux non restaurés et quantifier l'atteinte des objectifs en termes de ressource en eau et de biodiversité.

Ainsi, dans le cadre du programme de restauration sur la forêt de Chaux, l'UMLP, le SMDL et l'ONF souhaite recourir aux modalités de partenariat via convention tripartite de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage pour :

- Réaliser les suivis PIEZOMETRIQUES sur la Clauge et ses affluents de 2025 à 2027 ;
- Réaliser les suivis PIEZOMETRIQUES sur la Tanche et ses affluents de 2025 à 2027.

Les missions de cette convention, réalisées par l'UMLP en tant que Maître d'ouvrage opérationnel, reposent sur :

- La récolte des données et entretien des piézomètres sur la Clauge et ses affluents pendant 3 ans ;
- La récoltes des données et entretien des piézomètres sur la Tanche et ses affluents pendant 3 ans ;
- La rédaction d'un rapport final après ces 3 années de suivis.

Représentant un montant total de 14 850,00 € TTC

Le plan de financement sur ces trois ans (2025 - 2027) est défini dans le tableau ci-dessous.

UMLP autofinancement	1 485,00 € TTC	10%
ONF autofinancement	742,50 € TTC	5%
SMDL autofinancement	742,50 € TTC	5%
Agence de l'Eau RMC	11 880,00 € TTC	80%

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la poursuite de l'opération relatives aux suivis piézométriques de la Clauge forestière, la Tanche et leurs affluents en forêt de Chaux ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage entre l'UMLP, le SMDL et l'ONF nécessaire pour la poursuite de cette opération et le plan de financement proposé annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la signature, par Monsieur le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue, de la convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage.

A CHAMPDIVERS, le 03 NOVEMBRE 2025,

Le Président,


M Etienne CORDIER

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**